ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Emploi et activite

Question écrite n° 7697

Texte de la question

Le principe de la preference communautaire pour les marches publics a ete retenu par le Gouvernement et des instructions dans ce sens ont ete donnees aux directions de certains ministeres. M. Jean-Francois Mattei attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la defense, sur l'interet d'une telle mesure pour preserver les emplois dans certains secteurs, notamment au sein de l'industrie de l'habillement, et lui demande les mesures qu'il entend prendre au sein de son ministere pour permettre sa mise en oeuvre.

Texte de la réponse

Des le printemps dernier, le ministere de la defense s'est preoccupe des difficultes vecues par des entreprises face au fort developpement du phenomene de delocalisation de certains marches. En matiere de marches d'habillement, le ministere de la defense pratique deja la « preference communautaire ». En effet, en 1992, 96 p. 100 de ces marches ont ete passes avec des entreprises de la CEE, francaises dans leur grande majorite. Cependant, afin de surveiller les conditions d'execution de ces marches et notamment les risques de delocalisation, les commissariats des trois armees ont recu au debut de l'ete des directives les incitant a user de toute la marge de liberte que leur laisse la reglementation existante pour mieux cerner les competences techniques et les assises financieres de leurs cocontractants.

Données clés

Auteur : M. Mattei Jean-François
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 7697
Rubrique : Textile et habillement
Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 novembre 1993, page 3876
Réponse publiée le : 10 janvier 1994, page 135